

**COMMUNE DE
BOEIL-BEZING**

Date de convocation
20 février 2025
Date d'affichage de l'avis
20 février 2025
Nombre de conseillers
En exercice : 15
Présents : 11
Votants : 13
N° d'ordre
D_2025_1_6

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 28/02/2025

Reçu en préfecture le 28/02/2025

Publié le

ID : 064-216401331-20250226-D_2025_1_6-DE



Réunion du 26 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-six février, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de BOEIL-BEZING, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Marc DUFAU, Maire.

Etaient présents : MM. M. DUFAU, S. TASTET, B. BAGET, C. CHUBURU, B. LORRY, V. LABORDE, H. BEAUCULAT, G. CAMY, P-H. NAU-HENDEL, R. CARDY, L. POUTS-SAINT-GERME.

Ont donné pouvoir : M.-C. LALANNE à B. LORRY et M. PULVINET à G. CAMY.

Etaient absentes : M. PULVINET, C. BERDUCQ, A-L.POMME-CASSIEROU, M.-C. LALANNE.

Assurait la fonction de secrétaire de séance : Mme C. CHUBURU.

Etait également présente : C. BROT, secrétaire de mairie.

RECONFIGURATION DU GROUPE SCOLAIRE – PHASE 1 – PERMIS DE DÉMOLIR

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Service Intercommunal du Patrimoine et de l'Architecture de l'Agence Publique de Gestion Locale a poursuivi sa mission d'assistance technique et administrative concernant le projet de reconfiguration du groupe scolaire – Phase 1 et que dans ce cadre il a établi le dossier de permis de démolir.

Il dépose ce dossier devant l'assemblée et lui demande de l'approuver.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après avoir consulté ce dossier, entendu le Maire dans ses explications complémentaires et en avoir largement délibéré, l'exposé du Maire et **après en avoir largement délibéré**,

APPROUVE : le dossier de permis de démolir concernant le projet de reconfiguration du groupe scolaire – phase 1,

AUTORISE : le Maire à solliciter le permis de démolir et les éventuelles autorisations d'urbanisme modificatives s'y référant.

Adopté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,




Marc DUFAU